

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 14 août 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 août 2018 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Jean-Sébastien Savaria
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 162-08-2018

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyé par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 163-08-2018

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
3 JUILLET 2018**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5.1	9 juillet 2018	Prolongation du projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisée
5.2	20 juillet 2018 -	Réponse du ministre Coiteux – contribution municipale SQ
5.3	20 juillet 2018	Un appel de projets pour la Montérégie est en cours
5.4	24 juillet 2018	RénoRégion – Établissement de la valeur uniformisée d'un bâtiment admissible - Autorisation
5.5	26 juillet 2018	Autorisation aide financière 15 000\$ - PAARRM
5.6	30 juillet 2018	Eau potable – Dossier dérogation RPEP – Mise au point

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 164-08-2018

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois de juin au 9 août 2018 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	2 262.32 \$
Administration	13 637.87 \$
Contractuel	2 060.00 \$

Dépense :

Administration	32 181.14 \$
Sécurité publique	38 430.57 \$
Transport (voirie)	17 236.71 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	28 664.56 \$
Eaux usées	5 914.34 \$
Hygiène du milieu (cours d'eau)	

Santé et Bien-être

Aménagement urbanisme

Loisir et Culture

Loisir et parc	98 642.45 \$
Bibliothèque	6 428.72 \$

Total : 245 458.68 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 164-08-2018

6.2 OFFRE DE SERVICE LOGICIELS SYGEM

CONSIDÉRANT que la Municipalité a le souci de toujours améliorer ses processus et outils de travail afin d'être plus efficace et par le fait même d'économiser;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une offre de service concernant un logiciel de comptabilité en gestion municipale à Infotech; et que cette offre permet d'économiser 22 228.18 \$ taxes non incluses sur 5 ans.

CONSIDÉRANT que les outils et rapports sont plus conviviaux et permet d'alléger la tâche tant qu'en vérification comptable de fin d'année, que toutes les étapes de la préparation du budget et permet aux élus d'avoir des rapports de suivi plus compréhensibles;

CONSIDÉRANT que ce logiciel permet d'avoir le rôle en ligne en consultations publiques et professionnelles du rôle d'évaluation sans frais additionnels;

CONSIDÉRANT qu'Infotech permet d'étaler le paiement des logiciels et des services d'implantation sur cinq budgets distincts

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service et de donner le contrat de gré à gré à Infotech afin de faire l'implantation en octobre 2018 ou avant :

Détails	Montant taxes en sus	Payable
Achat des logiciels	3990.00 \$	Août ou septembre 2018
Implantation	1960.00 \$	Août ou septembre 2018
Ajout de transfert d'historique, soit 500 \$/année	1000.00 \$	Août ou septembre 2018
Contrat de service en 2018	0.00 \$	
Contrat de service de 2019	4890.00 \$	Janvier 2019

Montant disponible au poste budgétaire « Comptabilité » 0213000413 et « Service professionnel » 0213000412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3 AVIS DE MOTION – PROJET NUMÉRO 06-2018 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

AVIS DE MOTION est donné par Roger Cloutier à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le Règlement numéro 06-2018 portant sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud lequel a pour but de fournir aux personnels et membres du conseil de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, les directives, normes et les procédures notamment pour l'acquisition des biens ou des services, le tout en conformité avec les mesures exigées en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, L.R.Q., c.27-1.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et une copie dudit règlement leur est remise pour étude et commentaires avant qu'il ne soit adopté.

Une copie du projet de règlement est mise à la disposition et peut être consultée au bureau municipal sur les heures de bureau.

6.4 AVIS DE MOTION – PROJET RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

AVIS DE MOTION est donné par Dominique Lussier à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le Règlement numéro 07-2018-concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud lequel a pour but d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité doivent suivre.

Plus spécifiquement, ce règlement établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité, y compris l'engagement d'un salarié et l'acquisition d'immobilisations, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et une copie dudit règlement leur est remise pour étude et commentaires avant qu'il ne soit adopté.

Une copie du projet de règlement est mise à la disposition et peut être consultée au bureau municipal sur les heures de bureau.

6.5 Résolution numéro 165-08-2018 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE L'IMPLANTATION D'UNE GARDERIE EN INSTALLATION PRIVÉE

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale à envoyer une lettre concernant la décision du conseil.

6.6 Résolution numéro 166-08-2018 FORMATION – FQM – MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

D'INSCRIRE M. Roger Cloutier à la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 379.42 \$.

D'allouer également les frais de kilométrage tel que prévu à la politique.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

7.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT EN SÉCURITÉ INCENDIE

Point reporté à une séance ultérieure.

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud et les rapports suivants.

8.2. ÉTUDES DE PROJET

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud et les rapports suivants.

Résolution numéro 167-08-2018

8.3 INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE SEMI-RIGIDE

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu une subvention au programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que nous avons prévu de faire l'ajout de glissière de sécurité au chemin Saint-Barnabé et un déplacement et peut-être même un remplacement de ponceau.

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de « Les Glissières Desbiens inc. » au montant de 8933.70 taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à Les Glissières Desbiens inc. au montant de 8933.70 \$ taxes en sus.

DE DONNER le mandat à l'inspecteur municipal pour procéder au déplacement et/ou au changement du ponceau au besoin.

Montant provenant du programme d'aide à la voirie locale et d'utiliser le compte 02 32000 521.

Pour le ponceau, montant disponible au poste budgétaire 02 46000 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Il n'y a pas de rapport pour ce mois.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution numéro 168-08-2018

9.3 CONTRAT D'ENTRETIEN DE SYSTÈME D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – ENVIRO-SEPTIC

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le Règlement numéro 87-2014 autorisant l'installation de systèmes de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet et la prise en charge par le mandant de l'entretien sur son territoire.

CONSIDÉRANT que certains citoyens désirent avoir les produits Enviro-Septic et Biofiltres Waterloo

CONSIDÉRANT l'offre du contrat d'entretien de systèmes de DBO Expert inc. distributeur autorisé des produits Enviro-Septic et Biofiltres Waterloo;

CONSIDÉRANT que le fabricant de Biofiltres Waterloo reconnaît DBO Expert inc. comme étant habilité à faire l'entretien de ses produits.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette

IL EST RÉSOLU :

DE RECONNAITRE DBO Expert inc. distributeur autorisé des produits Enviro-Septic et Biofiltres Waterloo fabricant des systèmes visés conformément à l'article 3.4 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux résidences isolées (Q-2, r,22) pour effectuer l'entretien soit directement ou par son représentant autorisé.

DE MANDATER la directrice générale, Mme Sylvie Gosselin à signer le contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis généraux transférés à l'évaluateur par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

10.2 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Point reporté à une séance ultérieure.

10.3 DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – 1210 RUE DE L'ANSE

Point reporté à une séance ultérieure.

11. LOISIRS ET CULTURE

Résolution numéro 169-08-2018

11.1 BUDGET DE DÉCORATION POUR LE DEVANT DU BUREAU MUNICIPAL POUR L'HALLOWEEN ET LE TEMPS DES FÊTES

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les dépenses de 300 \$ pour la décoration devant le bureau municipal

D'UTILISER le compte réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 170-08-2018

11.2 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER un montant de 3000.00 \$ afin d'organiser la soirée reconnaissance des bénévoles.

D'UTILISER la réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 171-08-2018

11.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNER À L'ÉGLISE DE ST-BARNABÉ OU PRÈS DU PARC DES LOISIRS

Sur la proposition de Marianne Comeau

Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le club cycliste Montérégie à se stationner près du parc des loisirs le 22 août de 9h à 15h et à la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

- 12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal
- 12.2 Légalisation du cannabis et milieu de travail – 5 éléments à savoir

13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 172-08-2018

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roger Cloutier, l'assemblée est levée à 21 h 49.

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	SYLVIE GOSSELIN, MBA, DMA Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 14 août 2018.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Jobin, maire